



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 1877

### Texte de la question

#### ÉDUCATION PRIORITAIRE

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Claudia Rouaux.

**Mme Claudia Rouaux** . Madame la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, afin de donner plus à ceux qui ont moins, le président François Mitterrand a lancé, en 1981, l'éducation prioritaire. L'objectif de cette politique publique est de corriger l'effet des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire grâce au renforcement de l'action pédagogique dans les écoles des territoires les plus en difficulté. (*Mme Cécile Untermaier et M. Fabrice Brun applaudissent.*) Aujourd'hui, plus de 1,1 million d'enfants sont scolarisés dans plus de 6 600 écoles relevant de l'éducation prioritaire. Plus de quarante ans après sa création, force est de constater que cette politique a fait ses preuves. Toutefois, la faiblesse des moyens alloués ne permet plus de réaliser son ambition originelle. La publication du classement 2023 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) le confirme puisque les résultats de la France sont parmi les plus bas jamais mesurés.

La sociologie des territoires évolue en permanence et certains sont marqués par une paupérisation croissante. Il existe des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP) dont l'indice de position sociale est bien inférieur à des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). (*Mêmes mouvements.*) Par ailleurs, le développement de l'école inclusive, vertueuse à bien des égards, comporte aussi des limites en raison du manque de places dans le secteur médico-social – plus de 1 000 en Ille-et-Vilaine –, de l'augmentation des troubles du comportement chez certains enfants et du manque criant d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au personnel de l'éducation nationale, qui travaille dans des conditions difficiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

La dernière révision de la cartographie de l'éducation prioritaire date de 2015. Il est grand temps de s'y pencher de nouveau car les inégalités n'attendent pas et l'école doit rester une priorité nationale. Quel calendrier proposez-vous pour réviser la carte scolaire, étant entendu qu'elle doit répondre à des besoins réels, qui ne peuvent se concevoir sans de nouveaux moyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**Mme Nicole Belloubet**, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse* . Vous avez raison, l'objectif de l'éducation nationale est de répondre aux besoins de chacun des élèves en prenant en considération leurs spécificités. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à l'individualisation des besoins pour leur apporter des réponses adéquates.

L'éducation prioritaire a, depuis longtemps, fait l'objet d'une attention particulière et bénéficié de moyens

importants. Nous avons procédé au dédoublement des classes de CP, de CE1, puis de grande section de maternelle : c'est une avancée réelle. Nous avons déployé dans les écoles de nouveaux personnels d'encadrement et médico-sociaux. Je ne nie pas que des manques subsistent, mais l'objectif de cette politique publique est clair.

L'évolution de la démographie nous impose d'analyser la situation dans l'ensemble des territoires. Je l'ai déjà indiqué à plusieurs députés, nous nous engageons à reprendre la cartographie de l'éducation prioritaire d'ici à la rentrée 2025.

**M. Fabrice Brun** . Il serait bon de penser également aux territoires ruraux !

**Mme Nicole Belloubet, ministre** . Je proposerai des évolutions à la rentrée prochaine afin de mieux adapter la politique d'éducation prioritaire à la démographie et aux besoins des élèves.

**M. Fabrice Brun** . Il faut aussi dédoubler les classes en milieu rural !

**Mme Nicole Belloubet, ministre** . Notre objectif est leur réussite et c'est pour elle que nous agissons.

**M. Francis Dubois** . Être égalitaire, c'est penser aussi à la ruralité : l'un ne va pas sans l'autre !

## Données clés

**Auteur** : [Mme Claudia Rouaux](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1877

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mai 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mai 2024